



## Demande d'Autorisation de Stationnement » Inscription sur liste d'attente – 1<sup>ère</sup> demande (ADS)

*Imprimé à compléter par le demandeur le plus lisiblement possible*

### I – Commune sollicitée

.....

### II – Etat civil du Demandeur

NOM et Prénom : .....

Né le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Adresse postale : .....

Tél. : ..... Mail : .....

### III – Situation professionnelle

Votre situation actuelle : .....

Depuis le : .....

Nom de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

Tél. : ..... Mail : .....

### IV – Véhicule

Equipé pour les personnes à mobilité réduite : ☐ oui ☐ non

Hybride ou électrique : ☐ oui ☐ non

Avez-vous une convention avec la caisse primaire d'assurance maladie concernant le transport de malade assis ? :

☐ oui ☐ non

### V – Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur :

☐ N'être inscrit sur aucune liste d'attente

☐ Ne posséder aucune autorisation de stationnement

☐ Que les renseignements, figurant sur la présente demande, sont exacts et que je n'ai jamais fait l'objet d'une mesure de retrait d'autorisation de stationnement ou d'autorisation d'exploitation d'une voiture de petite remise ou d'une mesure de retrait d'un certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

### VI – Autres renseignements

Indiquez la clientèle potentielle et toutes les autres informations que vous jugez utiles :

.....

.....

## VII – Pièces à joindre

- ☐ Photocopie de votre carte nationale d'identité ou du titre de séjour
- ☐ Photocopie de votre carte professionnelle en cours de validité
- ☐ Photocopie de votre permis de conduire
- ☐ Photocopie de l'attestation d'aptitude médicale à la conduite ;
- ☐ Photocopie de votre attestation de réussite à l'examen du T3P ou de votre formation continue (si vous avez eu l'examen il y a plus de 5 ans)



**Le renouvellement de la demande d'autorisation de stationnement sera à faire par courrier en recommandé avec accusé de réception avant la date anniversaire de l'inscription initiale.**

### Rappel de la réglementation en vigueur

- Tout conducteur de taxi doit être titulaire d'une carte professionnelle de capacité délivrée par la préfecture.
- Cette carte est attribuée aux personnes ayant satisfait aux quatre unités de valeur de l'examen du certificat de capacité professionnelle organisé en préfecture.
- Le taxi est un véhicule de 9 places maximum (y compris le chauffeur), muni d'équipements spéciaux, dont le propriétaire ou l'exploitant est muni d'une autorisation de stationnement sur la voie publique délivrée par le Maire (sous forme d'arrêté municipal), en attente de la clientèle.
- Le principe fondamental de l'activité de conducteur et d'exploitant de taxi, est celui de l'exploitation effective et continue d'une autorisation de stationnement sur la voie publique dans la commune de rattachement.
- Si l'autorisation de stationnement n'est pas exploitée de façon effective ou continue, le maire a le pouvoir de la retirer.
- Les demandes d'autorisation de stationnement sont enregistrées sur une liste d'attente en mairie par ordre chronologique.
- Cette liste est publique.
- Les candidats prennent rang selon leur date d'inscription, et leur inscription est valable 1 an.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et nous permettent de vérifier les conditions de cessibilité de l'ADS. La base légale du traitement est l'obligation légale.*

*Les données sont conservées 1 an à compter de votre demande, par la Mairie de Crolles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante : [donnees.personnelles@ville-crolles.fr](mailto:donnees.personnelles@ville-crolles.fr)*

## AVIS DU MAIRE

.....

.....

.....

.....

☐ Favorable

☐ Défavorable

Fait le : .....

A : .....

Signature :